



Madame Nathalie DELATTRE
Sénatrice de Gironde
Hôtel de Ville, Place Pey Berland
BORDEAUX Cedex 33045
&
Casier de la Poste, 15 rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06,

PARIS le 16 février 2018

Madame la Sénatrice

Votre intervention contre Madame la Ministre des Solidarité et de la Santé au sujet du vin est lamentable et surtout totalement indigne d'une élue du peuple.

49 000 morts par an en France, 2^{ème} cause de mortalité par le cancer, première cause non génétique évitable de troubles cognitifs et comportementaux et surtout d'inadaptation sociale comme les SAF (*Syndrome d'Alcoolisation Fœtale*) et TCAF (*Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale*). Pour ce dernier cas, votre Région a d'ailleurs été région pilote avec la Réunion pour travail sur ces problématique ce n'est pas innocent.

Et dans tout cela le vin y est pour grande partie responsable, sans oublier les passages à l'acte dans les cas de femmes et enfants battus (des hommes aussi), de viols, d'agression en tous genres, de ces fêtes familiales qui se terminent en drame.

Il y a 66 départements viticoles en France mais avez-vous conscience que nos associations sont présentes dans tous les départements Français ? Rien qu'en Nouvelle Aquitaine, quatre associations sur les cinq de la CAMERUP y sont représentées, sans parler de nos collègues Alcooliques Anonymes et associations non fédérées.

Des millions de personnes sont directement ou indirectement concernées par ce problème mais peut semble vous importer, une affaire de gros sous probablement.

Il est navrant par ailleurs que l'on n'ait pas, dans cette émission, donné le droit de parole aux associations d'entraide.

Lorsqu'un médicament fait, malheureusement, quelques morts dans notre pays les associations d'usagers provoquent des procès et autres manifestations. Souhaitez-vous que nous nous mobilisions pour toutes les personnes malades alcooliques, entourages et autres victimes de vos produits pour porter plainte contre les alcooliers et viticulteurs en particulier ?

De grâce Madame, nous en viendrions presque à souhaiter que ce fléau vienne vous toucher personnellement, mais notre dignité et notre respect nous en empêchent.

COORDINATION DES ASSOCIATIONS ET MOUVEMENTS D'ENTRAIDE RECONNUS D'UTILITE PUBLIQUE.
Alcool Assistance – Alcool Ecoute Joie et Santé – Amis de la Santé – Croix Bleue – Addictions alcool Vie Libre
10, rue des Messageries 75010 PARIS – 01 45 65 19 28 – mail : camerup@orange.fr

Nous ne souhaitons pas faire la guerre aux viticulteurs, mais un minimum de respect des vies humaines, contre des deniers sonnants et trébuchants sans parler des « cadeaux de fin d'année », devrait vous faire vous comporter en représentante de tout le peuple de votre région et non de quelques nantis.

Quant à la prévention, laissez là à ceux qui connaissent, qui sont formés pour ce faire et qui n'ont que pour seul intérêt la santé des citoyens, œuvrant sans compter leur temps, tout cela bénévolement en ce qui nous concerne.

Nous aborderons donc ces sujets dans le cadre des Etats Généraux de Bioéthique, et partout où nous le jugerons nécessaire. Laissez, s'il vous plaît, votre place à une personne réellement responsable de la santé de vos concitoyens.

Je suis convaincu qu'un dialogue entre les viticulteurs et nos associations devrait pouvoir être constructif et nous sommes prêts à en rencontrer les représentants.

Nous transmettons cette missive à tous les acteurs en addictologie, élus et médias pour valoir ce que de droit : la vie de milliers de personnes.

Vous priant, Madame la Sénatrice de prendre en considération notre courrier, et vous transmettant nos meilleures salutations.

Jean-Claude TOMCZAK

Président de la CAMERUP